

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
33	33	32

**N° 19-DCM-DGS-080**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 30 SEPTEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION DE CINQ POSTES DE VACATAIRES  
POUR LA TRAVERSEE DES ECOLES**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT - Denis CHAMBI – Viviane TIAR - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY - Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Nicole VACCA - Frédéric FIORE - Olivier DURAND - François MEURIER.

**POUVOIRS** : Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS - Jennifer DELI à Olivier DURAND - Yves PARENT à Frédéric FIORE - Agnès MOSCARDINI à Nicole VACCA.

**ABSENT(S)** : Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Monsieur Jean-François PLANES donne lecture de l'exposé suivant :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de sécuriser la traversée des écoles de la commune,

**Considérant** les nombreuses missions confiées aux agents de Police Municipale qui ne peuvent de ce fait être mobilisés 4 fois par jour devant les établissements scolaires,

**N° 19-DCM-DGS-080**

La commune souhaite donc créer 5 postes de vacataires (2 par école publique et 1 pour l'école Sainte-Bernadette) qui interviendront 2h quatre fois par semaine (hors des vacances scolaires) :

- 8h15/8h45
- 11h15/11h45
- 13h15/13h45
- 16h15/16h45

Soit environ, 288 heures par an payées au Smic horaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création de 5 postes de vacataires
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents
- à dire que les crédits inhérents à cette décision sont disponibles au budget municipal

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

Signé par : Herve STASSINOS  
Date : 03/10/2019  
Qualité : Maire



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.